

## GEORGES DUBOURG Un Réunionnais en Indochine (1925-1962)<sup>1</sup>

En 1928, sur les 3.150 électeurs composant le corps électoral cochinchinois, 282 étaient issus de la Réunion et des vieilles colonies.

Plusieurs Réunionnais ont donné leur nom à une [rue de Saïgon](#) : le botaniste Pierre (1833-1905), le poète Ricquebourg (1868-1914), l'aviateur Roland-Garros (1888-1918), Guillaume Martin, mort au front en 1915, Auguste Domenjod (1861-1926).

Parmi les Réunionnais les plus en vue, citons encore les Adam de Villiers, l'administrateur Cabanne de Laprade, Louis Cazeau ([Tramways à vapeur de Cochinchine](#)), Crémazy, Achille David (1892-1947) — associé avec son demi-frère Marius Didier dans Auto-Accessoires et avec R. Blot pour l'exploitation du cinéma Eden et d'une petite plantation d'hévéas à An-Phuoc —, le Dr Théodose Dejean de la Bâtie, Durban, Guillerault, Heaulme, Jouvancourt, Léon Lefebvre, Le Guidec, Loupy, Morange, M<sup>e</sup> Pichon de Bury, Vabois...

Georges Dubourg naît en 1906 à La Réunion dans une famille de huit enfants remontant aux origines de la présence française.

Son grand-père, [Albert Dubourg](#), mort en 1919 à Saint-Denis de la grippe espagnole, était imprimeur.

Son père, prénommé également Albert, était mort en 1916 à Tamatave (Madagascar).

Sa sœur France (dite Francette) épouse en 1921 à Tananarive, [Edmond Boyer](#), alors directeur de la Compagnie occidentale de Madagascar.

Après un séjour à Paris, Edmond Boyer devient directeur de la [Compagnie française des Tramways \(Indo-Chine\)](#) à Saïgon. Trois des frères de Francette sont engagés par la compagnie :

- Georges, l'aîné, y débute en 1925 comme aide-comptable ,
- Roger, qui devint gérant de la plantation du commandant Ganet, et épaula Georges dans ses affaires agricoles et industrielles (il se maria avec Marie-Louise Montagne, créatrice de *Dany Couture*, passage de l'Eden à Saïgon) ;
- et Maurice, le cadet, qui épousa Gilberte Verley, fille d'Étienne Verley (1873-1928), ingénieur des T.P. de l'Indochine, parent des amidonniers lillois (Maïzena), et dirigea les plantations de thé Bel Air et Bellevue dans la région de Djiring.

En 1931, avec son frère Roger, Georges aurait dirigé la construction de la maison du Dr Albert Vielle, chirurgien à la clinique Angier.

En 1932, il achète une plantation d'hévéa à Tan-Nhon (Thu-Duc) et il est admis au Syndicat des planteurs.

---

### CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES

---

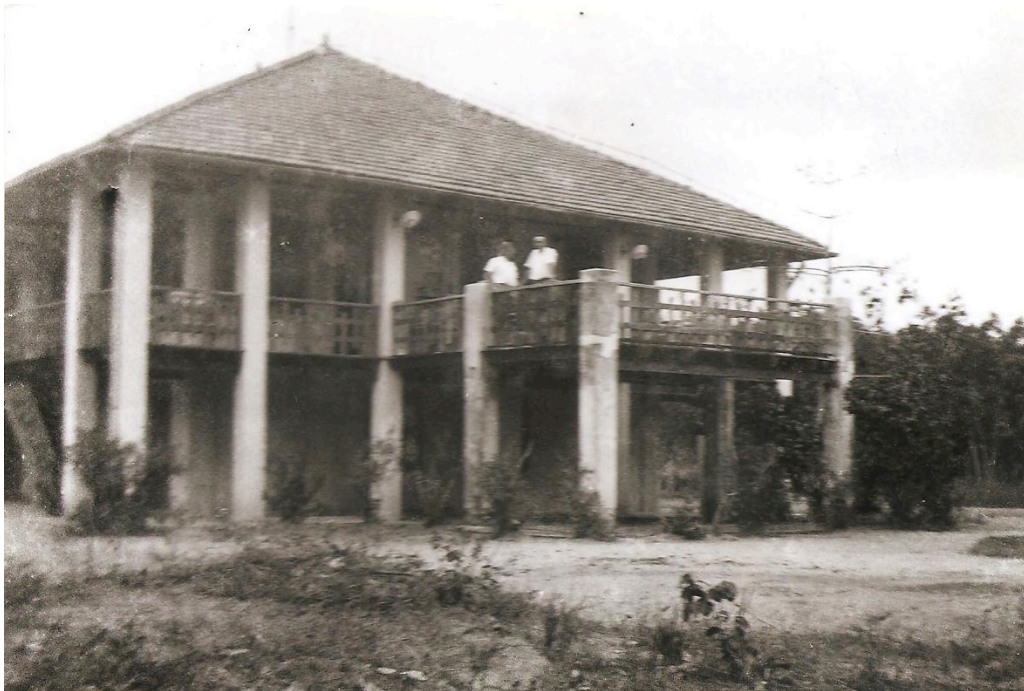
<sup>1</sup> D'après le témoignage de son fils Pierre du Bourg (juin-août 2014), que nous remercions.

Centre de Tananarive — Session du 16 juin 1921  
(*Journal officiel de Madagascar*, 25 juin 1921, p. 784, col. 3)  
(*Journal officiel de Madagascar*, 2 juillet 1921, p. 804, col. 3)

Dubourg Georges : mention assez bien.

Cochinchine  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1932)

Le Syndicat des planteurs de caoutchouc s'est réuni le 11 mars sous la présidence de M<sup>e</sup> Mathieu. Il a approuvé l'admission de M. Dubourg et la démission de M. Duchateau [ancien administrateur-directeur de Wm. G. Hale].



Villa de la plantation de Tan-Nhon (1935)

En février 1936, Georges Dubourg démissionne du Syndicat. Il y fait son retour à la fin de 1937 comme gérant de son ancienne plantation, d'une autre à My-Hoa et des trois plantations de son défunt beau-frère, Edmond Boyer.

Entre-temps, janvier 1935, il a épousé une Eurasienne, Louise Bolliet, descendante d'un commerçant arrivé au temps de la conquête <sup>2</sup>. De leur union naissent cinq enfants <sup>3</sup> :

---



1920-1921 : deux amies : Blanche Jugand, 14 ans, d'origine réunionnaise, dont une partie de la famille, sinon elle-même, sera victime, en septembre 1945, des [massacres de la cité Héraud](#), et Louise Bolliet, future épouse de Georges Dubourg.

---

<sup>2</sup> Voir [John Bolliet](#), un Vaudois en Cochinchine :

<sup>3</sup> Parmi lesquels Michèle, l'aînée, qui se mariera à un pilote de l'aéronavale, Pierre Boulier ; Anne-Marie (Saïgon, 1939-Antibes, 2023), mariée en 1960 avec Alain Pigelet (ci-dessous) ; et Pierre du Bourg (Saïgon, 1944), qui a repris la particule et administre d'importantes sociétés immobilières de son ami d'enfance, Chuc Hoang, un polytechnicien. Ce dernier a racheté Eurobail, l'un des fleurons de la Banque Vernes, et a lancé à la mi-2014 une O.P.A. sur la Société de la Tour Eiffel qui a finalement échoué.

Un accident d'auto causé par un chien  
(*Le Populaire d'Indochine*, 26 décembre 1935)

Thudâumôt. — MM. Demay et Dubourg, comptables à la Compagnie des tramways avaient mis à profit le congé du dimanche pour faire un petit tour du côté de Bencat (province de Thudâumôt).

Ils se trouvaient dans une petite Renault de 6 chevaux, en compagnie d'une troisième personne.

La voiture appartenait à M. Dubourg. M. Demay en tenait le volant, on devisait gaiement quant, à un kilomètre de Bêncat, un énorme chien surgit au milieu de la chaussée.

Pour éviter l'obstacle, la voiture fit une embardée et alla donner dans un arbre.

Le choc, assez violent, projeta M. Demay hors de la voiture.

Le pare-brise volait en éclats, lui sectionnant les lèvres et lui brisant quatre dents.

M. Dubourg, de son côté, heurtait la carrosserie et se blessait grièvement l'œil et la face, sans compter de nombreuses ecchymoses au corps.

La troisième personne, par miracle, s'en tira indemne.

On ne sait combien de temps les blessés seraient restés sur place sans l'arrivée providentielle de M. Balencie, directeur de l'école de Bencat. Il les prit dans son auto et les dirigea d'urgence sur la clinique Angier.



1935 : Georges Dubourg et sa Renault Primaquatre

JOURNÉE NATIONALE DE LA CROIX-ROUGE  
 Dons reçus (Comité de Cochinchine)  
 (Le Paysan de Cochinchine, 18 juillet 1940)

MM. Roger Dubourg	100
Georges Dubourg	100
Séminaires des Mis- sions Étrangères	100
Mme Nguyen-van-Kieu	50
MM. Personnel de la Mai- son Portail	212 20
Drizard	100
Consul du Japon	100
Lieut. et Mme Daudel	30
Nosmas	100
Pharmacie Normale	1.000
Mme Roche	100
Dispensaire de la rue Colombier	20
MM. Veyssier	100
Plantation Lamorte et Cardi	200
Albert Cardi et Jean Sauvage	100
Berger	50
John S. Ho	50
Sté Pâtes Alimentaires Va'dor	200
Mme Filhol	500
M Drillien	50

1945

Le coup de force japonais de mars 1945 place les Européens dans une situation critique. Les familles Dubourg, Lefebvre, Sallès sont regroupées dans deux maisons jumelles de l'impasse de la rue Paul-Blanchy. Les hommes montent tous les soirs la garde, car les égorgeurs sont lâchés. Une nuit, ils repèrent quatre ombres en train de ramper, des coupe-coupe entre les dents qui luisent sous la lune : la vue d'un canon de fusil glissé dans une persienne les arrête net

## 87, RUE RICHAUD, SAÏGON

En 1950, la famille s'installe 87, rue Richaud, à cinquante mètres du palais présidentiel et des Lycées, dans une maison construite une dizaine d'années plus tôt.

Leur vieux boy loge dans une dépendance séparée, comme toujours en Indochine. Il y tire le bambou. Les enfants ont interdiction de s'en approcher.



Maison des Dubourg, 87, rue Richaud. Style typique de l'entre-deux-guerres : pignons cassés en façade et sur les côtés, aisseliers pour soutenir les toits en avancée, persiennes, auvents en tuiles...  
Devant : la Citroën Traction avant de fonction



Maison des Dubourg, 87, rue Richaud.  
Au fond à gauche, les Labaste. À droite, les Ormières (août 1960)  
(Coll. Pierre du Bourg, fils de Georges Dubourg)



À gauche, les Dubourg. Au centre, les Ormières (août 1960)

En 1992, la maison était partagée entre trois familles, disposant d'entrées indépendantes, et un restaurant.  
Trois ou quatre autres familles occupaient les dépendances.



La maison Dubourg en 2008 : pignon cassé avec fer à cheval, aisseliers, persiennes, lourd auvent en tuiles... La convivialité a laissé place à de hauts murs de clôture et à un portail rouillé faute d'avoir été galvanisé (photo Pierre du Bourg).

La villa aurait été détruite en 2011. En face, la belle maison de fonction de la Shell avait déjà fait place depuis plusieurs années à un affreux building.

---



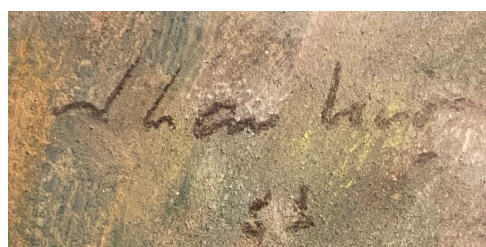


Denise Dubourg en 1951, par un pastelliste vietnamien





Pierre Dubourg en 1951, par un pastelliste vietnamien





Kermesse de la Croix-Rouge à Saïgon (vers 1954)

Au 1<sup>er</sup> rang de gauche à droite :

M<sup>me</sup> Bardouillet (?), des Distilleries de l'Indochine ;

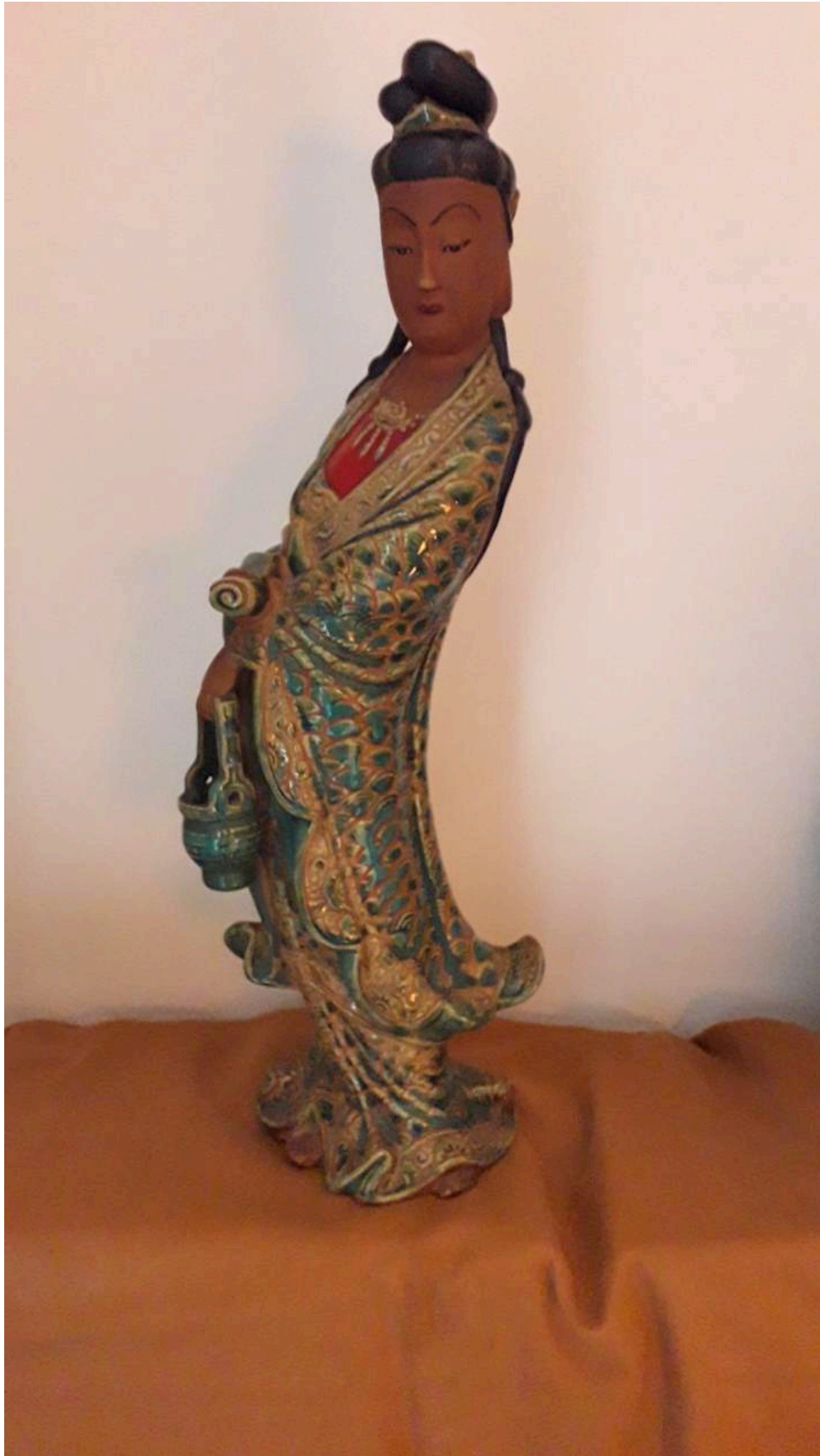
Suzanne Robert dite Moustique (M<sup>me</sup> Savinien de Champeaux, de la Banque de l'Indochine) ;

M<sup>me</sup> Georges Dubourg,

M<sup>me</sup> Ông Tich,

4 inconnues.

Au second rang, à droite, sous les ballons : M<sup>me</sup> Beauquis  
(centre radio-électrique de Saïgon, de la CSF)



Statuette en terre cuite vernissée de Kwan Yin (École de Biên-Hoà)  
gagnée en 1958 par Pierre Dubourg,  
lors d'un concours hippique sur la plantations d'hévéas de Xa-trach

---

Les Dubourg possédaient une des plus célèbres terre cuite de Gaston HauteCORNE, très en vogue à Saïgon, les Trois Chinois.  
À laquelle s'est ajoutée plus tard cette autre :



*La Débutante* (probablement une prostituée examinée par ses clients)

*Gaston-Louis-Claude-Henri HAUCHECORNE*  
(10. septembre 1880 au Havre-8 avril 1945 à Paris)  
interprète en Chine, sculpteur

Interprète à Tchong-King (*JORF*, 3 août 1906), second interprète à Pékin (*JORF*, 10 mai 1911), puis chancelier secrétaire-archiviste à Pékin, muté au vice-consulat de Pakhoï et Tonghing (*JORF*, 19 mars 1916), premier interprète chargé de la chancellerie de Canton, premier interprète de la légation de France à Pékin (*JORF*, 4 mai 1921). Pensionné (*JORF*, 21 avril 1940).

---

Chevalier de la Légion d'honneur  
comme secrétaire interprète d'Extrême-Orient de 1<sup>re</sup> classe, hors cadre, à la disposition du gouvernement chinois ; 23 ans de services, dont 22 hors d'Europe. Services très distingués dans des postes d'Extrême-Orient (*JORF*, 30 juillet 1933, p. 8.055).

---

Exposition nationale coloniale de Marseille (1922),  
Salons de la Société nationale des beaux-arts dans les années 1920,  
Exposition de la Société des peintres orientalistes français à la galerie G. Petit, de Paris  
(*Les Annales coloniales*, 23 avril 1925),  
Exposition internationale des Arts Décoratifs et industriels modernes (1925),  
Exposition à l'[Agence économique de l'Indochine](#) (1931)...

Tapis Hàng Kênh





Un tapis Hàng-Kênh fleur de lotus copié sur un tapis chinois en soie très ancien du British Museum.

À Saïgon, on le roulait dans du camphre pour le protéger des mites  
et on le déroulait pour les invités de marque.

Les sols étaient en gré céram lavables à grande eau ; les trottoirs étaient en terre, boueux pendant la  
saison des pluies, poussiéreux pendant la saison sèche.

(Photos Pierre du Bourg).

---

## LA VILLA DE PHUOC-HÁI



La villa de Phuoc Hai (Vung-Tau = Cap Saint-Jacques)

Vers 1950, Georges Dubourg achète un terrain à Phuoc-Hái, à l'est du Cap Saint-Jacques (Vung Tau) sur lequel il construira une villa, voisine de celle de feu le syndic liquidateur Decoly, les deux seules dans cet endroit isolé. Comme la maison de la rue Richaud, son mobilier est signé Foinet.



Le côté droit de la villa [Decoly](#) vu de la terrasse des Dubourg



ACTE DE CONCESSION DU TERRAIN DE PHUOC-HAI À M. DRIARD EN 1942

Terrain de 0 ha. 22 60 situé entre la route Bartoli de Nuộc Ngot à Phuoc Hài et la mer.

N<sup>o</sup> 128

L'Administrateur des Services Civils de l'Indochine,  
Chef de la province de Bacra

Vu le décret du 4 Mai 1881,

Vu l'arrêté du 15 Janvier 1903 portant réglementation du Domaine en Indochine, modifié par l'arrêté du 4 Mars 1912;

Vu la circulaire du 23 Juillet 1929 du Gouverneur Général relative à l'occupation du Domaine Public

Vu la pétition en date du 22 Juin 1942 par laquelle Monsieur *Driard* sollicite l'autorisation d'occuper temporairement un terrain domanial d'une superficie de 0<sup>ha</sup> 22. 60 situé entre la route Bartoli de Nuộc Ngot à Phuoc Hài et la mer,

Vu la soumission soumise le 18 Juin 1942 par Monsieur *Driard*

Vu le plan des lieux annexé;

Vu l'arrêté du 20 Avril 1935 donnant délégation permanente des pouvoirs attribués au Gouverneur de la Cochinchine, aux Administrateurs Chefs de province pour accorder les autorisations d'occuper le Domaine Public;

Vu l'arrêté du 23 Août 1928 faisant abandon au Budget communal de Phuoc Hài des taxes d'occupation temporaire du Domaine Public;

Sur la proposition de l'Ingénieur en Chef de la Circonscription d'Hydraulique Générale et de Navigation du Sud Indochine,

Décide:

Article premier. - Monsieur *Driard* est autorisé à charge par lui de se conformer aux règlements sur la matière et aux conditions spéciales suivantes, à occuper temporairement un terrain de 0<sup>ha</sup> 24. 44 mètres carrés situé entre la route Bartoli de Nuộc Ngot à Phuoc Hài et la mer, et faisant partie intégrante du Domaine Public.

Conditions spéciales:

Article 2. - Le terrain dont il s'agit est délimité conformément au plan annexé à la présente décision et porté sous le n<sup>o</sup> 6. (1<sup>er</sup> feuillet) du plan spécial de cette région du Domaine Public.

Article 3. - La redevance due pour occupation temporaire est fixée à la somme de Cinquante une piastres (51<sup>fr</sup> 00) par an et payable par semestres et d'avance à la Caisse du village de Phuoc Hài, au titre du budget de ce village. Le montant de cette redevance pourra être versé tous les cinq ans ou à des époques plus rapprochées si l'Administration le juge utile.

Le premier terme est payable avant toute occupation du terrain, et au plus tard, un mois après la notification de la présente décision.

(1) - si la redevance n'exécède pas 40<sup>fr</sup> 00 par an, elle est payable par année, si elle excède 40<sup>fr</sup> 00 par an, elle est payable par semestre.

Article 11. - Aucune construction ne devra être entreprise avant d'avoir reçu l'approbation de l'Administrateur de Bacia qui indiquera au permissionnaire les conditions auxquelles, il doit obtempérer dans l'intérêt de la sécurité publique, de l'hygiène et de la circulation.

Avant tout commencement d'occupation, le permissionnaire sera tenu d'avertir le Chef de la Subdivision des Travaux Publics de Bacia qui vérifiera l'implantation des constructions. Il devra également l'avertir des jours du commencement des travaux et de celui de leur achèvement.

Après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous débris, terres, dépôts, etc... de réparer immédiatement tous les dommages qui auraient pu être causés à la route ou à ses dépendances et de rétablir dans leur premier état, les fossés, chaussées ou trottoirs qui auraient pu être endommagés. Il sera procédé à leur vérification par le Chef de la Subdivision de Bacia.

En aucun cas, l'Administration ne s'engage à accuser au permissionnaire la mise en état de stabilité des voies d'accès au terrain occupé.

Le permissionnaire sera tenu, en cas échéant, de laisser poursuivre sur ce terrain toutes opérations d'assainissement et de voirie qui seraient jugées nécessaires, sans qu'il puisse réclamer pour ce fait aucune indemnité.

Il devra respecter les tombereaux normant les voies sur le terrain occupé.

Article 5. - L'Administration ne garantit pas les évaluations approximatives de surface portées à l'acte de concession.

Article 6. - Toute contestation qui pourra s'élever entre les permissionnaires pour la délimitation des terrains respectifs sera réglée sans frais par l'Administrateur, Chef de la province de Bacia.

Article 7. - L'Administration n'assume en aucun cas aucune responsabilité actuelle ou éventuelle, en cas où des difficultés seraient soulevées par des usagers au sujet des constructions que le preneur sera autorisé à édifier sur le terrain.

Article 8. - Si le permissionnaire veut céder tout ou partie de son droit à un tiers, les intéressés adressent une demande conjointe à l'Administrateur, lequel

1) modifie ou annule la décision portant autorisation d'occupation par le cédant,

2) prend une nouvelle décision au nom du concessionnaire.

Article 9. - La présente autorisation n'est accordée qu'à titre précaire et révocable. Elle pourra être annulée à toute époque et sans indemnité pour le permissionnaire, au gré de l'Administration et sans que cette dernière ait à justifier, en quoi que ce soit, cette mesure.

En cas de retrait de l'autorisation ou en cas de cessation de l'occupation, le permissionnaire sera tenu de rendre, à ses frais, les terres dans leur état primitif et de réparer tous dommages causés au Domaine Public.

Article 10. - Les droits de taxes sont et demeurent expressément réservés ainsi que les règlements édictés ou à édicter par les différentes autorités dans les limites de leurs attributions.



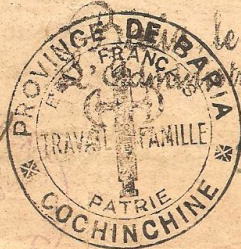
Enregistré au Bureau de SAIGON

Le 21 Juin 1942

Reçu 57 10 8

Quatre-vingt-seize francs

La Direction



le 21 Juin 1942

G. DE SAINT ALARY

Administrateur des Services Civils

Cachet de l'  
ÉTAT FRANÇAIS  
TRAVAIL-FAMILLE-PATRIE  
avec la francisque  
PROVINCE DE BARIA - COCHINCHINE

G. de Saint Alary  
administrateur des services civils

---

La région souffre des dévastations viêt-minh ainsi qu'en témoigne cet article :

UN BILAN

---

Nouvelles des plages de Nuoc-Ngot,  
Long Hai et Phuoc-Tinh  
(*Le Paysan, hebdomadaire français*, 31 mai 1947)

Tout à fait par hasard nous avons eu le plaisir de rencontrer notre ami André Bazé, qui, de 1941 à 1947, a habité Long Hai.

À la suite des événements survenus, sa longue expérience du pays lui valait d'être désigné comme sous-lieutenant G.V.L. [gardes volontaires de libération\*], chef de poste à Long-Hai.

C'est ainsi que durant une année entière, il circula de Phuoc Hai à Phuoc Tinh, toujours soucieux, avec ses faibles effectifs, de maintenir l'ordre dans cette région autrefois riante et paisible.

— Que sont devenues ces belles villas construites sur les plages par les Français, demandons-nous ?

De Nuoc Ngot à Phuoc Tinh, c'est-à-dire sur une étendue de plages d'environ 15 kilomètres, presque toutes les villas ont été pillées, dévastées.

Nombreuses sont celles brûlées, en général les planches, portes et fenêtres, tentures furent arrachées ou détruites.

Notamment à Phuoc Tinh, la villa Dickson fut rasée. C'est sur ses ruines que je pus établir à grand peine le poste de G.V.L.

La maison des frères Thomachot a subi à peu près le même sort.

Votre villa *Rustica*, à l'entrée de Long Hai n'existe plus ; le gardien l'a brûlée, après s'être approprié les meubles et l'argenterie.

Dans ces villages jadis florissants, la dévastation est, pour ainsi dire, totale pour tous les biens français.

— Les habitants souffrent-ils ?

— Je ne l'ai pas constaté. À la vérité, ils ravitaillent les Viet Minh en poisson, et s'en trouvent fort bien.

— Comment les Viêt Minh reçoivent-ils leurs armes et munitions ?

— D'après mes renseignements, du Tonkin par voie de mer, au moyen de grosses jonques.

Au reste, la situation excentrique de la province, limitrophe de l'Annam, permet des infiltrations constantes de rebelles par terre et par mer.

— Quelle est l'attitude des habitants ?

— Farouche et hargneuse, la plupart des notables ont disparu, soit cachés, soit partis en dissidence.

\*

Rappelons qu'André Bazé, au cours d'une tournée de surveillance, fut attaqué à Phuoc Tinh, près de la route de Baria, le 29 décembre 1946.

Grièvement blessé dans un corps à corps, il put de justesse se dégager, et sauver ses partisans. Perdant son sang, frappé à la tête, il dût être hospitalisé durant une quinzaine au Cap Saint-Jacques.

Les G.V.L. ayant été dissous, à la demande dit-on du Gouvernement provisoire annamite, qui leur a substitué, en maint endroit, des forces caodaïstes, notre ami André Bazé est revenu à Saïgon.

Un détail bien suggestif et qui montre à quel point nous en sommes.

À Long Hai, sitôt parti, sa maison a été complètement rasée.

À Saïgon, malgré les promesses faites, André Bazé se trouve sans situation, et il ignore encore si le toit qui lui appartient lui sera rendu pour pouvoir s'y loger.

Ainsi, sont récompensés... les fidèles serviteurs du pays, qui ont cent fois risqué leur vie.

Tout commentaire nous paraît superflu.

X. X.X.

---



La villa de Phuoc Hái en voie d'achèvement (vers 1954-1955)  
À l'arrière plan, le mirador, témoin de l'insécurité du secteur



Georges Dubourg (chapeau) avec son épouse, Louise Bolliet,  
et ses frères Roger (béret) et Maurice (à sa gauche)  
sur la terrasse de la villa de Phuoc Hái.

En 1956, la Compagnie franco-asiatique des pétroles\* (Shell) loue la villa pour les Villemandy. Leur jeune fils Patrick saute sur une mine.

En mars 1961, la [Société indochinoise de plantations d'hévéas](#), qui loue à Georges Dubourg sa villa de Phuoc-Hai depuis le 10 février 1960, se déclare disposée à relouer pour un an supplémentaire mais en ramenant le loyer annuel à 72.000 VN \$ et un délai pour le règlement « étant donné la situation particulière dans laquelle nous nous trouvons actuellement. »

---

## LA PLANTATION DE THÉ DE BLAO

La villa de Phuoc-Hái terminée, Georges Dubourg achète une petite plantation de thé, au km 183 de la route Saïgon-Djiring, à la sortie du col de Blao, au-dessus de la plantation d'annans Didier. Cette propriété contenait de vieux plants qui remonteraient à l'époque du Domaine agricole de Blao\*.

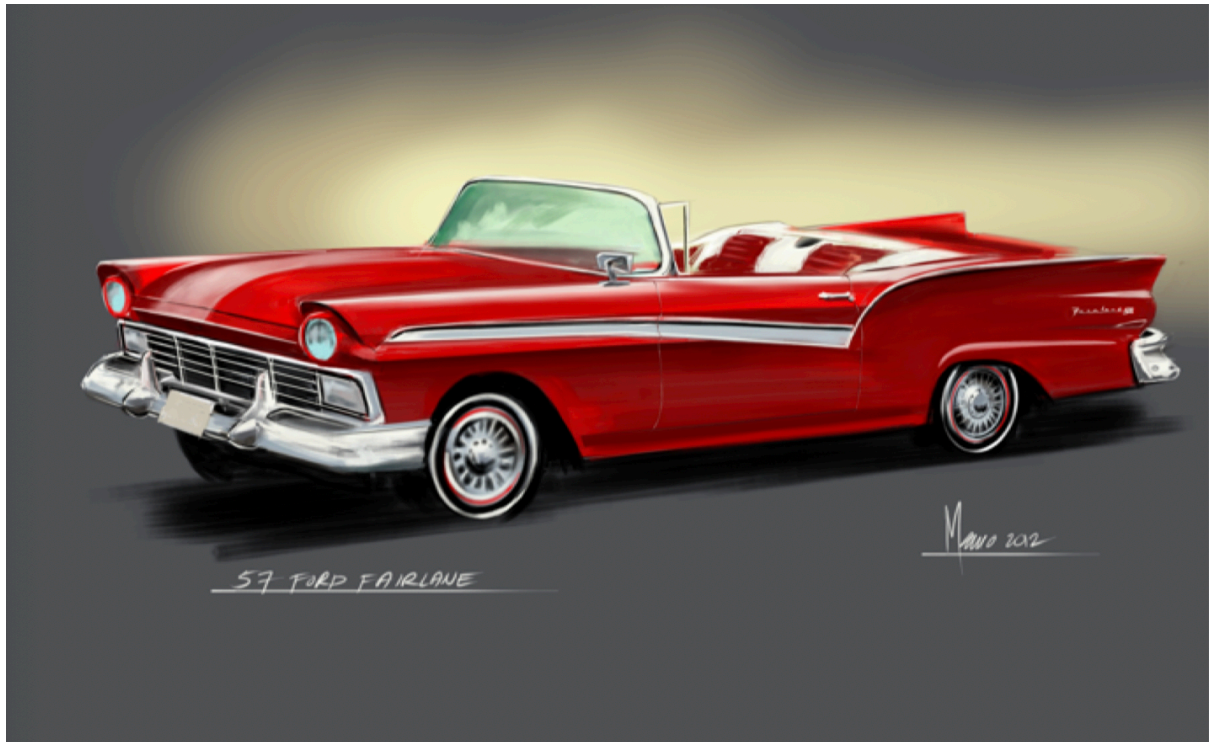
La plantation de Georges est située en contrebas de celles, plus importantes, de Bellevue et de Bel-Air (les « Hauts de Hurlevent », disaient les enfants) dirigées par son frère Maurice. Au cours d'une chasse nocturne chez celui-ci, une panthère se jette sur sa Jeep : la vitre explose et Georges y perd un œil.

Il la vend en 1962 pour une bouchée de pain.

---

## DE LA RENAULT VIVA GRAND SPORT À LA FORD FARLANE DÉCAPOTABLE

Membre du Cercle sportif saïgonnais (n° 42) et du Cercle hippique, Georges Dubourg achète une Ford Farlane rouge décapotable qu'il confie à un chauffeur en livrée blanche. Bardouillet, le directeur des Distilleries, avait la même. La trouvant voyante et vulgaire, M<sup>me</sup> Dubourg ne se résout que difficilement à monter à bord ! Leurs filles l'adoraient et les jeunes venaient l'admirer après la piscine.



Les Vietnamiens, se souvient Pierre du Bourg, n'ont connu qu'après 1959-1960 la déferlante des belles américaines colorées et rutilantes avec l'arrivée des Yankees et leur emprise sur l'ex-Indochine. C'est là que, sous l'influence de Diem, les Vietnamiens ont commencé à nous détester.

---

## UNE MISSION RISQUÉE : L'ÉVALUATION DES DOMMAGES SUBIS DU FAIT DE LA GUERRE PAR PLUSIEURS PLANTEURS D'HÉVÉAS

En 1953, Georges reçoit mission d'évaluer plusieurs plantations d'hévéas dans le but de constituer les dossiers de dommages de guerre.

UNION FRANÇAISE  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

HAUT COMMISSARIAT DE FRANCE EN INDOCHINE  
DIRECTION DES DOMMAGES DE GUERRE

26/8/1953

### LETTRE D'AGRÉMENT

Le directeur des dommages de guerre certifie que  
M. DUBOURG Georges  
est agréé en qualité de chef du Service d'études, en vue de participer aux opérations prévues par la législation sur les dommages de guerre, par décision du Commissaire

général de France en Indochine n° 156/263 du 5 juin 1953 (*Bulletin officiel* n° 24 du 11 juin 1953), avec les spécialités :

L 3 — Hévéas et caoutchouc (sol, culture, arbres, etc.)

L 4 — Hévéas et caoutchouc (matériels d'exploitation et de transformation)

pour le compte et pour tous les domaines appartenant aux sociétés ci-après désignées :

- les plantations Boyer (Thudaumot) ;
- la plantation Barry (Thudaumot) ;
- la plantation des Terres-Noires (Thudaumot)<sup>4</sup> ;
- les plantations Ganet (Giadinh) ;
- la plantation Massari (Giadinh) ;
- la Société agricole de Cochinchine (plantation Provost à Giadinh).

Signé :

Le directeur des dommages de guerre

Monsieur DUBOURG Georges  
Les Céramiques du Donai  
Route communale n° 23  
PHU-MY  
(Sud-Viêtname)

Il fallait, au péril de sa vie, prendre des photos, récolter des témoignages, arroser qui de droit dans des zones « infestées » par le Viêt-Minh. Ceci pour des honoraires fort modestes (estimation pour les seules plantations Boyer : 35.000 anciens francs en 1960).

Cependant, Georges Dubourg ne parviendra jamais à percevoir son dû. En décembre 1965, encouragé par Orsini, il s'adresse au ministère de la construction, direction des dommages de guerre.

Le mois suivant, celle-ci constate qu'il apparaissait comme gérant des plantations Barry, Boyer, Ganet, qu'il a effectué à ce titre des déclarations de dommages et fourni des témoignages sur l'étendue des destructions mais que les experts qui figurent dans les dossiers et qui ont été réglés de leurs honoraires sont MM. :

— Kerjean et [Pierre] Chaigneau pour la succession Boyer et Barry ;

— Thomas et [Pierre] Chaigneau pour la succession Ganet ;

— Hervier pour les Terres-Noires ;

— Balbaud, Hervier, Soubielle et Nguyễn-khac-Scheou (architecte) pour la plantation Provost.

Le ministère renvoie donc M. Dubourg, 88, bd du Righi à Nice, vers les intéressés :

— Plantations des Terres-Noires :

Siège de la liquidation :

c/o M<sup>me</sup> Orsini/M. Orsini

13, rue de Bellevue, Monte-Carlo.

— Plantation Massari :

M. Pierre Massari

Clinique Saint-Paul, 280, rue Phan-Thanh-Gian, Saïgon.

Mandataire en France : S.E.D.R.I.C., 37, rue de Rome, Paris.

— Plantation Provost

---

<sup>4</sup> La Société des Terres-Noires, fondée en 1934, avait pour administrateur-directeur unique un dénommé Tricon (voir la liste des membres du Syndicat des planteurs en 1942 et le Répertoire des S.A. indochinoises en 1943).



La Société agricole de Cochinchine est devenue S.C.I.A.C. (Société civile particulière immobilière et agricole)

c/o M. Orsini, 20, boulevard Princesse-Charlotte, Monte-Carlo.

— Plantation Barry

M<sup>me</sup> Vve Barry Pierre

Villa Les Cigales

15, avenue Bellevue

Cros-de-Cagnes (Alpes-Maritimes).

— Plantation Boyer

La succession Boyer a pour mandataire :

M<sup>e</sup> Triboulet, notaire, 60 rue Miromesnil, Paris.

— Plantation Ganet

L'unique bénéficiaire de la succession Ganet:

M<sup>me</sup> Galand

Boîte postale 301 P à Phnom-Penh (Cambodge

a pour mandataire en France : S.E.D.R.I.C., 37, rue de Rome, Paris.

« Votre qualité de mandataire à Saïgon de M. Bary et de gérant des Plantations Boyer et Ganet en Indochine, doit vous permettre de déterminer facilement pour ces trois derniers dossiers l'étendue de vos droits. »

---

## CHANGEMENT DE CAP : DES HÉVÉAS À LA CÉRAMIQUE

Depuis 1935, l'effort principal de Georges DUBOURG est tourné vers la gestion des [Céramiques du Donai](#)

---

### MARIAGE

Anne-Marie Dubourg

filie de Georges Dubourg,

fondateur des [Céramiques du Donai](#),

Alain Pigelet

filis de Fernand Pigelet,

du [Crédit foncier de l'Indochine](#)

(*Journal d'Extrême-Orient*, 29 février 1960)

Un très grand mariage saïgonnais — dans toute l'acception du terme puisqu'unissant les enfants de deux familles hautement estimées, parmi les plus anciennes de notre ville — a été célébré, au milieu d'une affluence considérable, samedi dernier 27 février.

M<sup>lle</sup> Anne-Marie Dubourg, filie de M<sup>me</sup> et M. Georges Dubourg, industriel, épousait M. Alain Pigelet, assistant à la plantation de Locninh (Terres Rouges)[sic], filis de M<sup>me</sup> et M. Fernand Pigelet, directeur du Crédit foncier ; leurs témoins étant MM. Cambon,

directeur général de la <sup>5</sup>, et Phung van Duoc, successeur de M. Dubourg aux « Céramiques du Donai ».

Après le mariage civil qui avait eu lieu, le matin même, au consulat général de France, la bénédiction nuptiale fut donnée à 17 h. par le R.P. Villacroux en la basilique, envahie par la foule élégante du « Tout-Saïgon » au grand complet.

La jeune et charmante épousée y fit son entrée vêtue d'une très belle robe d'ottoman (exécutée en France), à manches 3/4 et modeste décolleté ; drapé à la taille ramenant l'ampleur en arrière en forme de « pouf », et longue traîne. MAG l'avait coiffée, de façon très nouvelle, d'une seule rose placée en avant sur un drapé de tulle flou, retenant le grand voile vapoureux.

Devant les mariés, marchait un mignon page : la petite Michèle Vally, vêtue de bleu-pâle, ainsi que les plus grandes jeunes filles du service d'honneur : M<sup>lles</sup> Denise Dubourg, Françoise Bardouillet, Danièle de Touris, Rozenn Le Gall (habillée par Régine Desdames), Anne Breen, Martine Letessier et Marie-Noëlle Jégou. Latitude avait été laissée à chacune d'entre elles de choisir à son gré le modèle de sa robe, la couleur d'ensemble étant respectée ; mais toutes portaient uniformément de ravissantes capelines d'organdi, à calotte sans fond, œuvre de MAG.

M<sup>me</sup> Georges Dubourg, habillée en France d'une magnifique robe très « haute couture » (modèle de Dior) en ottoman de soie imprimé de tons verts et blanc, forme bulle ; coiffée d'une petite toque en minoche de coloris assortis (MAG) ; M<sup>me</sup> Fernand Pigelet, pour qui Micheline avait exécuté une très élégante robe de mousseline de soie gris-bleuté à fichu drapé Marie-Antoinette (modèle de Chanel) que complétait une capeline très allurée de MAG, présidaient au somptueux cortège.

Très long fut le défilé à la sacristie, tant étaient nombreux les amis empressés à présenter leurs félicitations et leurs vœux.

On se retrouva un peu plus tard dans le cadre abondamment fleuri du cercle hippique, où un cocktail de choix était servi par Givral. Dans un éblouissant kaléidoscope d'élégances, on reconnaissait maintes personnalités, notamment Mme et M. Jobez, consul de France.

En attendant la distribution solennelle d'un impressionnant *wedding cake*, la jeunesse dansa avec entrain aux sons du pick-up... et ne se sépara que lorsque sonna l'heure fatidique du couvre-feu.

---

<sup>5</sup> Voir le témoignage d'Anne-Marie Dubourg-Pigelet sur les [Caoutchoucs d'Extrême-Orient](#) (CEXO) (1960-1964).